



NOTE DE CADRAGE

CONCERNANT L'EEA ET L'ESE

Objet

Cette note présente les principaux éléments de cadrage de l'évaluation ex ante et de l'évaluation stratégique environnementale du POP Massif Central.

Le contexte de l'élaboration du POP

Avancement des travaux

L'architecture du Programme Opérationnel Plurirégional (POP) Massif central commence à se dessiner, sur la base de travaux réalisés depuis 2012 :

- Début 2012 : élaboration d'un questionnaire pour informer la société civile sur la programmation, et organisation de 5 réunions de consultation ouvertes à tous dans 5 points différents du Massif central (co-organisation Etat/Région)
- Synthèse de ce travail pour une 1^{ère} présentation au Comité de massif (3 collèges : élus, éco, associatifs, soit 83 personnes)
- Durant l'été 2012, rédaction d'un diagnostic territorial (remontées terrain, données INSEE), validé à l'automne par le Comité de massif
- 8 janvier 2013 : identification par le Comité de massif de 6 orientations stratégiques, organisées en 3 grands axes (attractivité, environnement, connaissance) ;
- Croisement par le GIP des enjeux avec les orientations des PO régionaux et présentation en Commission permanente en avril.

Le GIP a identifié 4 thématiques avec plus-value interrégionale. C'est sur cette base-là que l'architecture du POP a été construite et que les groupes de rédaction vont rédiger le POP en vue du Comité de Massif du 26 septembre. Ces groupes de rédaction sont composés pour l'instant (pour des raisons d'efficacité) de techniciens Etat/Région susceptibles d'apporter des éléments sur chacun des thèmes identifiés : environnement, bois-forêt, attractivité,

Du côté des régions, l'articulation entre le PO régional et le POP se fait de façon itérative, en fonction de l'avancée des différents programmes. Il a été indiqué qu'en



Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

Rhône-Alpes, la VO ne correspond pas aux attentes du Préfet, notamment sur la valorisation des richesses. Cette architecture n'est cependant pas gravée dans le marbre.

Une 1^{ère} réunion de groupe de rédaction s'est tenue le 11 juin sur le thème de l'Environnement ; sont alors ressorties des questionnements sur l'absence, dans la VO, de certaines thématiques présentées lors du Comité Massif du 8 janvier. La question des choix des domaines d'intervention est notamment liée à la présence de 2 documents cadres sur le Massif : le POP et la Convention de massif : la préparation de la prochaine Convention de massif devrait débuter à l'automne 2013 pour un démarrage début 2015 au mieux.

La prise en compte de l'articulation entre le POP et les programmes régionaux (FEDER-FSE et FEADER est fondamentale dans le cadre de l'évaluation ex ante : par exemple, les OT 4 et 5 sur les énergies renouvelables et le changement climatique seront prises en compte dans les PO régionaux. Sur les filières, les Régions ont souhaité que les aides aux entreprises soient traitées dans les PO régionaux ; la filière agroalimentaire pourrait quant à elle être traitée dans la Convention.

La mobilisation des partenaires

L'élaboration du POP a déjà donné lieu à des réunions de concertation (cf. § sur l'avancement des travaux).

Les acteurs organisés à l'échelle du Massif pourront donner leur point de vue sur le POP au moment de la VO, de manière informelle (ils ont été contactés à ce sujet par le GIP et la VO est en ligne depuis le 17/07)). Il est prévu de mettre en ligne les différentes versions du POP, et de diffuser la V1 aux membres du Comité de massif. Elle leur sera présentée le 26 septembre.

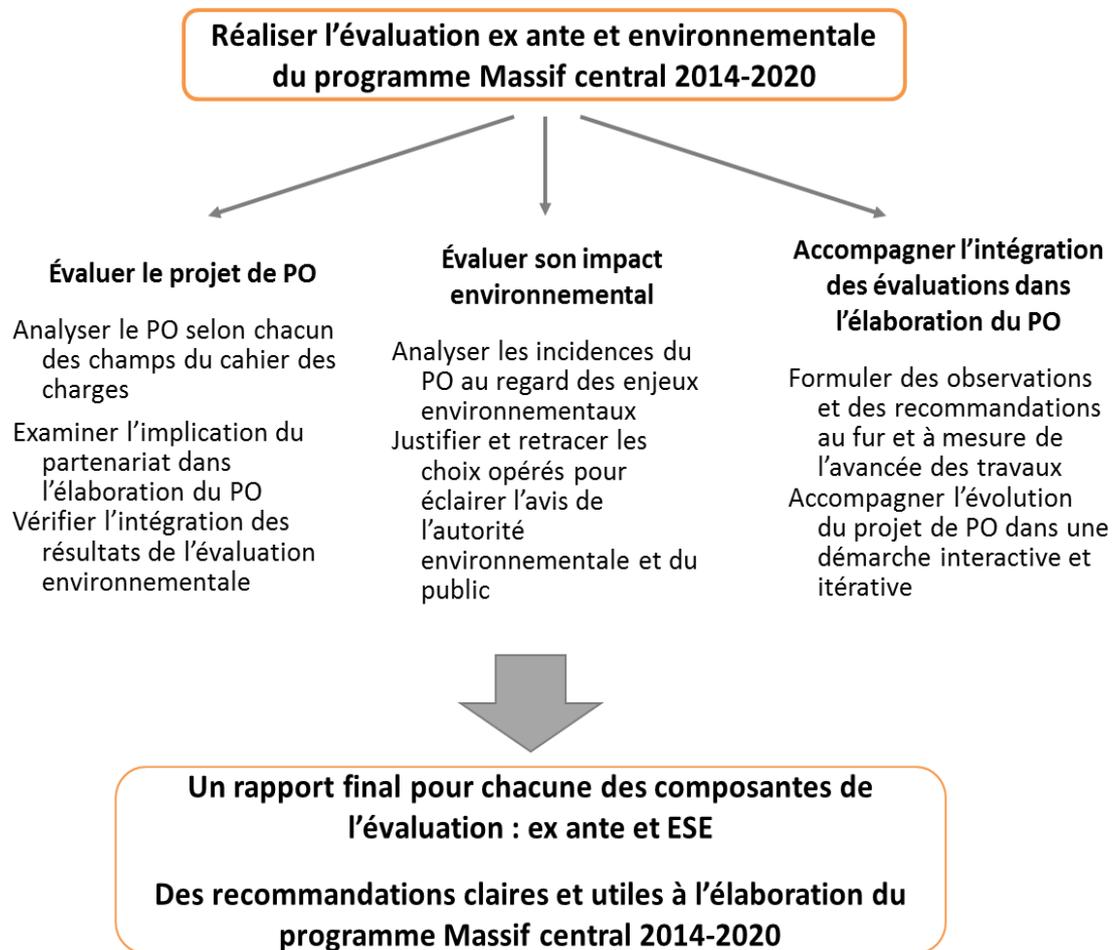
Enfin, le Commissariat de massif souhaite élargir le Comité de pilotage au-delà du partenariat Etat-Région, aux acteurs économiques. L'importance de la représentation des collègues du Comité de massif a été soulignée. Les Régions ont souhaité distinguer les Départements qui occuperont une place nouvelle dans la programmation 2014-2020. Néanmoins, il a été remarqué que le Comité de Massif n'a pas vocation à élaborer le programme.

Priorités et attentes pour l'évaluation ex ante

La question de l'accompagnement à la mobilisation du partenariat n'est pas jugée prioritaire dans le cadre de l'évaluation ex ante car le POP Massif Central a déjà bien avancé sur ce sujet par rapport à d'autres POP ; il s'agira éventuellement de faire des propositions.

En revanche la question de la cohérence externe, qui est très liée à la question de la pertinence, semble particulièrement importante.

Objectifs de la mission





Déroulement de la mission

Les travaux de l'évaluation ex ante et de l'évaluation stratégique environnementale se dérouleront en 3 phases successives :

Phase 0 <i>Juin</i>	Cadrage de la mission Note de cadrage	
Phase 1 <i>Juin - fin oct. 2013</i>	Évaluation ex ante de la version provisoire du PO <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de chacun des champs - Analyse transversale des modalités de mise en œuvre et d'implication du partenariat - Restitution des analyses dans un rapport intermédiaire <p style="text-align: center;">Rapport intermédiaire</p>	Évaluation stratégique environnementale <ul style="list-style-type: none"> - Cadrage et synthèse des enjeux environnementaux - Renseignement de la grille d'évaluation - Définition des dispositions correctrices, alternatives et des conditionnalités environnementales - Préparation du rapport - Suivi des effets sur l'environnement
Phase 2 <i>Sept – oct 2013</i>	Rédaction du rapport final de l'évaluation ex ante <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des recommandations formulées sur le PO - Analyse des améliorations apportées - Rédaction du rapport final <p style="text-align: center;">Rapport final</p>	Synthèse des consultations et recommandations <ul style="list-style-type: none"> - Participation du public et consultations <p style="text-align: center;">Rapport environnemental et rapport sur le dispositif de suivi Rapport de synthèse des consultations</p>



Cadrage de l'évaluation ex ante (EEA)

Notre démarche

L'évaluation ex ante consiste à porter un regard extérieur sur le programme, en s'appuyant sur les critères de la Commission (un guide de l'évaluation ex ante a été réalisé par la Commission à cet effet).

Cette évaluation doit contribuer à l'amélioration du POP, selon une démarche itérative et interactive. Elle portera à la fois :

- Sur le fond : il s'agit de « s'assurer que les programmes soient bien conçus », et démontrer la valeur ajoutée de l'approche massif par rapport aux PO régionaux et la pertinence des objectifs ;
- Sur la forme : le guide de l'évaluation ex ante précise qu'il faut « veiller à ce que la logique d'intervention des PO apparaisse clairement pour que leur contribution à la stratégie Europe 2020 puisse être démontrée ».

Les analyses seront menées sous plusieurs angles de vue, conformément au cahier des charges de cette mission. Le tableau ci-dessous indique les analyses prévues pour chacun des champs de l'évaluation :

Thème	Chaînon examiné
Pertinence	Diagnostic ↔ Enjeux ↔ Objectifs spécifiques
Cohérence stratégique	PO ↔ Orientations européennes et nationales
Cohérence interne	Axes ↔ PI ↔ Objectifs spécifiques ↔ Types d'actions
Cohérence externe	PO ↔ Autres programmes
Logique d'intervention	Catégories d'intervention ↔ Résultats attendus
Modalités de mise en œuvre	Moyens/procédures ↔ Objectifs du PO
Suivi / évaluation	Objectifs du PO ↔ Indicateurs
Intégration de l'ESE	PO ↔ Impacts environnementaux

Le partenariat sera analysé tout au long de la mission, de façon transversale. Il s'agira d'analyser sa mobilisation au moment de l'élaboration du POP, mais aussi d'examiner les modalités d'implication prévues pour la mise en œuvre et le suivi du POP.



Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

Méthodologie prévue pour chacun des champs

Ce paragraphe détaille la méthode prévue pour analyser chacun des champs de l'évaluation ex ante.

Le cœur de l'analyse pour cette étude repose sur un travail bibliographique relatif au contenu du POP. En complément, une vingtaine d'entretiens et une enquête internet ont été prévus ; ces outils seront mobilisés selon les besoins tout au long des analyses. Concernant l'enquête, la mobilisation de cet outil reste à valider.

Pertinence

Critère	Méthode
Le diagnostic est partagé	Enquête auprès des partenaires
Les besoins/enjeux du Massif qui s'écartent des enjeux nationaux sont justifiés	Voir l'analyse de la cohérence stratégique
Les besoins/enjeux du Massif ont été identifiés et hiérarchisés	Analyse bibliographique : diagnostics, résultats de toutes les phases de la concertation (enquête, réunions publiques, contributions)
Les besoins/enjeux du Massif se traduisent dans les objectifs spécifiques	Mise en regard des enjeux avec la stratégie du POP
Les choix opérés sont justifiés	Analyse de la stratégie du POP
La concentration permet de répondre aux besoins/enjeux identifiés	Mise en regard de la stratégie avec le budget du POP
Les principes horizontaux sont pris en compte	Analyse de la description des types d'actions
Les formes de soutien sont adaptées aux besoins des groupes cibles, territoires spécifiques et bénéficiaires visés	Entretiens auprès de représentants des groupes cibles et des types de bénéficiaires visés (et des sous-territoires spécifiques le cas échéant)
Les besoins des sous-espaces sont pris en considération	Pas d'enjeu majeur lié à des territoires spécifiques dans le POP

La pertinence et la cohérence externe vont être analysés en même temps ; ces deux sujets sont liés (question de la subsidiarité).

Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

La cohérence interne

Critère	Méthode
Les objectifs spécifiques répondent bien aux PI, OT et axes du programme	Mise en regard du modèle de PO ¹ de la Commission avec la stratégie du POP
La stratégie ne fait pas apparaître de contradictions, compétitions ou redondances ; au contraire, il existe des complémentarités et synergies entre les OS	Analyse de la stratégie du POP
Les complémentarités et synergies potentielles entre les OS sont bien mises en avant dans le POP	Analyse de la stratégie du POP
Les ressources budgétaires du POP sont proportionnées à l'importance stratégique de chaque OS	Mise en regard de la stratégie du POP avec le budget
La stratégie est cohérente avec la stratégie de territoire mise en place (ITI)	Pas d'ITI prévu
Les Grands Projets sont cohérents avec les OS	Pas de Grand Projet prévu

La cohérence stratégique

Critère	Méthode
Le POP est cohérent avec le Cadre Stratégique Commun, et contribue à ses objectifs	Mise en regard de la stratégie du POP avec le CSC
Le POP est cohérent avec la stratégie Europe 2020, et contribue à ses objectifs	Mise en regard de la stratégie du POP avec la stratégie Europe 2020
Le POP est cohérent avec l'Accord de partenariat, et contribue à ses objectifs	Mise en regard de la stratégie du POP avec l'Accord de partenariat
Le POP est cohérent avec le Programme National de Réforme, et contribue à ses objectifs	Mise en regard de la stratégie du POP avec le Programme National de Réforme
Le POP est cohérent avec les recommandations du Conseil, et contribue à ses objectifs	Mise en regard de la stratégie du POP avec les recommandations du Conseil
Les principaux enjeux territoriaux pour les zones urbaines, rurales, et les zones présentant des spécificités territoriales sont pris en compte	Pas de zonage prévu dans le POP

¹ Avant-projet de modèle et lignes directrices visant à élaborer le contenu d'un PO, version 3, 21 mai 2013



Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

La cohérence externe

Cette analyse est centrale pour l'évaluation ex ante du PO (choix en termes de concentration en fonction des PO régionaux, articulation entre les programmes).

Critère	Méthode
Le POP est cohérent avec les principaux instruments européens, nationaux ou régionaux	Mise en regard du POP avec les différents documents (PO régionaux, documents stratégiques européens et nationaux)
Les mécanismes de coordination envisagés (notamment en termes de gouvernance) dépassent l'approche par « ligne de partage »	Analyse de la section du POP relative aux mécanismes de coordination
Le POP a une influence propre sur les résultats attendus, et s'inscrit en complémentarité avec les différentes interventions nationales ou régionales	Mise en regard de la logique d'intervention du POP avec les interventions nationales ou régionales
Le POP contribue à la stratégie de spécialisation intelligente	POP exempté de S3
Les projets multi-fonds sont pertinents.	POP mono-fonds

Cette analyse doit être fine : elle doit non seulement porter sur le contenu des items, mais aussi sur la manière de l'aborder (les PO peuvent avoir des domaines d'intervention similaires, mais selon des approches complémentaires).

Le partenariat

L'analyse sera effectuée sur la base du « code de conduite européen en matière de partenariat » (CCEP), qui préconise que les « partenaires devraient être activement associés à toutes les étapes du cycle des programmes (préparation, exécution, suivi et évaluation) ».

Recommandation	Détail de la recommandation	Méthode
Elaboration du CDP et des programmes : ... « les partenaires jouent un rôle significatif » Dans l'analyse des problèmes et des besoins auxquels doivent remédier les fonds du CSC	Analyse bibliographique, complétée d'entretiens ou d'une enquête
	... Dans l'établissement des objectifs et de leur ordre de priorité	
	... Dans les mécanismes de coordination mis en place pour profiter des synergies entre les différents instruments disponibles en vue de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive »	
Définir d'emblée des règles et un calendrier clairs pour le partenariat « en vue de garantir »...	... La communication opportune des informations pendant l'examen des documents stratégiques	
	... Des délais raisonnables pour permettre aux partenaires d'analyser les documents, de consulter leurs membres ou leurs mandants et de se prononcer sur les documents	
	... Des voies permettant aux parties prenantes de formuler questions, suggestions et commentaires	

Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

Recommandation	Détail de la recommandation	Méthode
	... La transparence dans la prise en considération de leurs propositions, en expliquant pourquoi celles-ci ont été acceptées ou rejetées	
	... La divulgation des résultats de la consultation.	
Inclure des modalités de fonctionnement du partenariat dans les documents de programmation : « préciser dans le contrat de partenariat et dans les programmes.... »	... La liste des partenaires en jeu, leurs responsabilités et la hauteur à laquelle ils participent	
	... La façon dont les partenaires ont été sélectionnés, en accord avec les principes de transparence et d'accessibilité;	
	... Les mesures adoptées pour favoriser l'association généralisée et active des partenaires aux travaux;	
	... Les structures et les procédures de coordination à l'intérieur des programmes et avec d'autres opérations financées par des fonds relevant du CSC;	
	... La manière dont seront utilisés les crédits de l'assistance technique pour promouvoir le partenariat (nature des services de soutien, niveau des ressources allouées et modalités de gestion)	
	... L'avis des partenaires sur la concrétisation du principe de partenariat, exprimé de manière claire et ouverte. »	

Cette analyse sera menée tout au long de l'élaboration du POP.

Les autres critères

Les autres critères (logique d'intervention, modalités de mise en œuvre, suivi/évaluation et intégration de l'ESE) seront analysés dans un second temps. Les modalités d'analyse seront précisées à ce moment-là.

Critère	Outils prévus
Logique d'intervention	Bibliographie (POP) Entretien avec les rédacteurs du POP Enquête Partenaires
Systèmes d'indicateurs	Bibliographie (évaluations des POP précédents, documents cadres, ...) Données PRESAGE ou issues des évaluations sur les POP passés Entretien avec les responsables Evaluation du SGAR et du GIP
Dispositif de mise en œuvre	Bibliographie (évaluations du programme 2007-2013)
Prise en compte de l'ESE	Bibliographie (ESE) Réunion avec l'équipe chargée de l'ESE
Partenariat	Bibliographie (CR des groupes) Entretien avec les rédacteurs du POP



Le suivi des préconisations

Nous effectuerons le suivi de la prise en compte des préconisations dans le POP, tout au long de son élaboration. Pour ce faire, nous utiliserons un tableau de suivi qui pourra avoir la forme suivante :

Cohérence interne du programme						
Critère	Respect du critère (version POP concernée)	Préconisations	Prise en compte dans le POP			Remarques / questions
			Action envisagée par le GIP (source, date)	Etat (Pas fait / En cours / OK)	Si OK, date et version	
	VO du POP					

Le respect du critère est représenté par le code couleurs suivant :

 Critère non respecté
  Critère en partie respecté
  Critère respecté
  Critère non examiné

Ce tableau sera renseigné à chaque nouvelle livraison des analyses ; il servira de support aux échanges avec les rédacteurs du POP et pourra figurer dans le rapport final d'évaluation ex ante pour indiquer la prise en compte des recommandations tout au long de l'élaboration du programme.



Cadrage de l'évaluation environnementale (ESE)

La démarche d'évaluation environnementale (directive 2001/42/CE)

La démarche d'évaluation stratégique environnementale, telle que prévue par la Directive 2001/42/CE et transposée en droit français notamment à travers le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 doit permettre la prise en compte des préoccupations environnementales le plus en amont possible dans le processus d'élaboration du document de planification.

Elle constitue ainsi une opportunité d'amélioration du programme au regard des exigences de protection de l'environnement.

Cette démarche se veut également, au travers du rapport environnemental, un outil de communication vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme en permettant de justifier et retracer les choix opérés pendant l'élaboration du programme, d'éclairer l'avis de l'autorité environnementale sur le programme, d'organiser l'information et la consultation du public.

La démarche d'évaluation stratégique environnementale se traduit par l'élaboration d'un rapport environnemental dont le contenu est fixé à l'article R122-20 du code de l'environnement) :

Chapitre A : description résumée du PO et de ses objectifs ainsi que l'articulation du document avec les autres plans et programmes soumis à évaluation environnementale,

Chapitre B : description de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution probable si le PO n'est pas mis en œuvre,

Chapitre C : les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PO et l'exposé des motifs pour lesquels le PO a été retenu,

Chapitre D : l'exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du PO sur l'environnement, dont l'évaluation des incidences du schéma sur les sites Natura 2000

Chapitre E : la présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les incidences négatives de la mise œuvre du PO sur l'environnement,

Chapitre F : la présentation du dispositif de suivi associé, comprenant les critères, indicateurs et modalités retenus

Chapitre G : la présentation des méthodes utilisées pour la réalisation de l'évaluation environnementale.

Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

La mission relative à l'évaluation stratégique environnementale du PO Massif Central sera réalisée en cinq étapes de la façon suivante :

Évaluation Stratégique environnementale du Programme Opérationnel FEDER Massif Central	1. Élaboration et renseignement de la grille d'évaluation
	2. Proposition de dispositions correctrices et critères d'éco-conditionnalité
	3. Analyse des incidences sur l'environnement et préparation du rapport environnemental
	4. Élaboration du dispositif de suivi
	5. Consultation et information/participation du public

Méthodologie

Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux

Le rapport environnemental doit permettre de dégager et hiérarchiser les enjeux environnementaux, montrer les dynamiques fonctionnelles entre ces enjeux et faire ressortir les composantes de l'environnement les plus vulnérables par rapport à l'objet du PO.

L'analyse de l'état initial de l'environnement du territoire Massif Central sera réalisée de façon aussi exhaustive que possible et de façon proportionnée sur les différentes dimensions environnementales. En première approche au regard de l'objet du PO FEDER Massif Central, les différentes dimensions environnementales ont été hiérarchisées afin d'identifier le niveau d'analyse pertinent.

Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

Dimensions environnementales		Niveau d'analyse retenu	Motifs
Biodiversité et milieux naturels	Milieux naturels	1	Facteur en lien direct avec l'objectif du PO FEDER visant à valoriser le potentiel naturel du Massif Central et à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Faune et flore		
Ressources	Eau	1	Facteur en lien direct avec l'objectif du PO FEDER visant à valoriser le potentiel naturel du Massif Central et à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Energie		
	Forêt		
	Espace		
	Sous-sol		
Pollutions et nuisances	Qualité des eaux	1	Facteur en lien direct avec l'objectif du PO FEDER visant à valoriser le potentiel naturel du Massif Central et à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Qualité de l'air	2	Facteur en lien indirect avec l'objectif du PO FEDER visant à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Sites et sols pollués	2	
	Nuisances sonores	2	
	Déchets	3	Interactions négligeables entre le PO FEDER et les déchets produits sur le territoire
	Pollutions lumineuses	3	Interactions négligeables entre le PO FEDER et les pollutions lumineuses produites sur le territoire
Risques majeurs	Risques naturels	2	Facteur en lien indirect avec l'objectif du PO FEDER visant à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Risques technologiques		
Cadre de vie et patrimoine	paysages	1	Facteur en lien direct avec l'objectif du PO FEDER visant à valoriser le potentiel naturel du Massif Central et à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises
	Patrimoine socio-culturel	2	Facteur en lien indirect avec l'objectif du PO FEDER visant à améliorer l'attractivité du Massif Central tant pour les populations que pour les entreprises

(Niveaux d'analyse : 1= analyse détaillée – 2=analyse simplifiée – 3=non analysé)

Les enjeux environnementaux du territoire seront identifiés pour chaque dimension environnementale analysée, **en cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre des PO régionaux.**

L'état initial doit également intégrer les perspectives d'évolution naturelles ou anthropiques. L'évolution tendancielle prévisible de l'environnement (en l'absence de PO FEDER Massif Central) sera présentée afin de pouvoir comparer l'écart entre l'état de l'environnement avec ou sans (scénario au fil de l'eau) l'adoption du PO. Cette analyse sera réalisée, dans l'hypothèse théorique où le PO Massif Central est seul à

Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

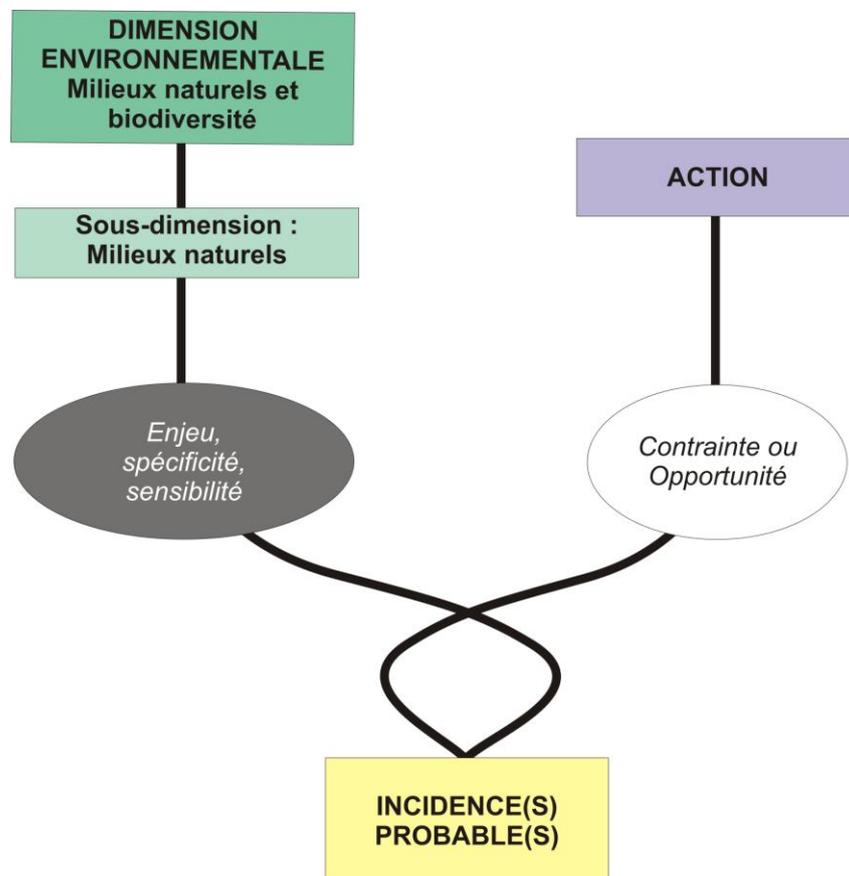
influencer l'état de l'environnement. Les autres programmes et politiques en cours ou à venir sur le territoire ne seront donc pas pris en compte à ce stade.

Analyse des incidences environnementales

Le rapport environnemental ne décrit pas précisément les incidences sur l'environnement de chacune des actions du PO prises isolément mais a pour but de justifier/vérifier la cohérence et la pertinence environnementale des choix effectués par le PO, et d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables sur l'environnement du PO d'un point de vue global et transversal.

La précision du rapport environnemental est à adapter au contenu et à la précision du projet de PO ainsi qu'aux connaissances et aux méthodes d'évaluation existantes à la date à laquelle le PO est élaboré.

Une grille d'analyse sera réalisée afin d'analyser précisément les incidences de chaque action du PO sur l'environnement au regard des enjeux identifiés.



Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

L'analyse des incidences se fera, dans la mesure du possible, au regard des critères suivants :

Nature de l'incidence	Très probable
	probable
Echelle	Très positif
	positif
	négatif
	Très négatif
Fréquence	permanent
	périodique
	ponctuel
Durée	Long terme
	Moyen terme
	Court terme
Réversibilité	Réversible
	irréversible
Spatialisation	globale
	locale
	Supra-territoriale
Incertitude	L'incidence dépend des modalités de mises en œuvre de l'action.

L'analyse des incidences environnementales du PO Massif Central sera également pondérée au regard des enveloppes budgétaires alloués à chaque action.



Note de cadrage EEA et ESE du PO Massif Central

Présentation des scénarios envisagés et justification des choix

Le rapport environnemental présente les solutions de substitution raisonnables envisagées pour répondre aux objectifs du PO FEDER Massif Central.

L'argumentaire permettant de justifier le projet retenu sera explicité. Le rapport environnemental s'attachera à montrer comment les enjeux environnementaux, autres que ceux directement visés par le PO, ont été pris en compte au cours de la démarche d'évaluation environnementale.

Articulation avec les autres plans et programmes

Les objectifs et principales dispositions des autres plans et documents (notamment ceux visés à l'article R122-17 du code de l'environnement) avec lesquels le PO interagit sont exposés dans le rapport environnemental. L'intérêt de cette analyse est de s'assurer de la cohérence et de la compatibilité du PO avec les autres plans et programmes.

Une liste des plans et programmes dont l'articulation avec le PO Massif Central est à analyser est proposées en annexe.

Analyse du dispositif de suivi

Le rapport environnemental analyse le dispositif de suivi mis en place dans le PO. Il s'agit de montrer le caractère opérationnel du suivi proposé :

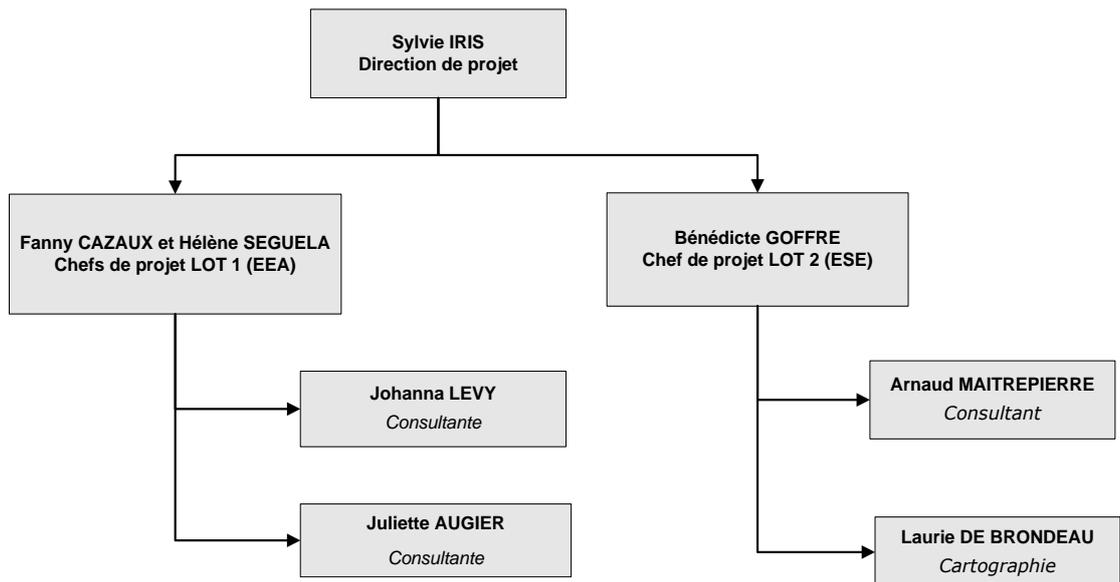
- définition et justification des indicateurs au regard des enjeux socio-économiques ou environnementaux,
- méthode et fréquence du contrôle,
- indication du ou des responsables du suivi,
- modalités d'exploitation des résultats obtenus et procédure de correction en cas d'effets négatifs identifiés.



Organisation de la mission

Organisation de l'équipe prestataire

Cette mission sera effectuée par MC2 Consultants (coordinateur de la mission et responsable EEA) et le cabinet ECTARE (responsable ESE). L'organisation suivante est prévue :



Fanny CAZAUX et Hélène SEGUELA, du cabinet MC2 Consultants, seront les chefs de projet EEA et les interlocutrices principales du commanditaire ; elles coordonneront la mission.

L'articulation avec l'ESE

Afin de veiller à la bonne articulation entre l'évaluation ex ante et l'ESE, plusieurs moments d'échanges sont prévus :

Étape	Echanges prévus
Cadrage	Co-construction de la méthode et des outils ; identification des modalités d'échange entre les équipes
Dispositif de suivi	Travail sur les indicateurs, mise en cohérence et choix d'éventuels indicateurs communs
Mise en œuvre	Recherche de cohérence avec les recommandations de l'ESE (modalités de mise en œuvre, ...)
Prise en compte de l'ESE dans le PO	Explicitation des conclusions de l'ESE et examen du degré de prise en compte de chacune de ces recommandations dans le PO Echanges sur le rapport d'étape relatif à ce point avant sa livraison



Le pilotage

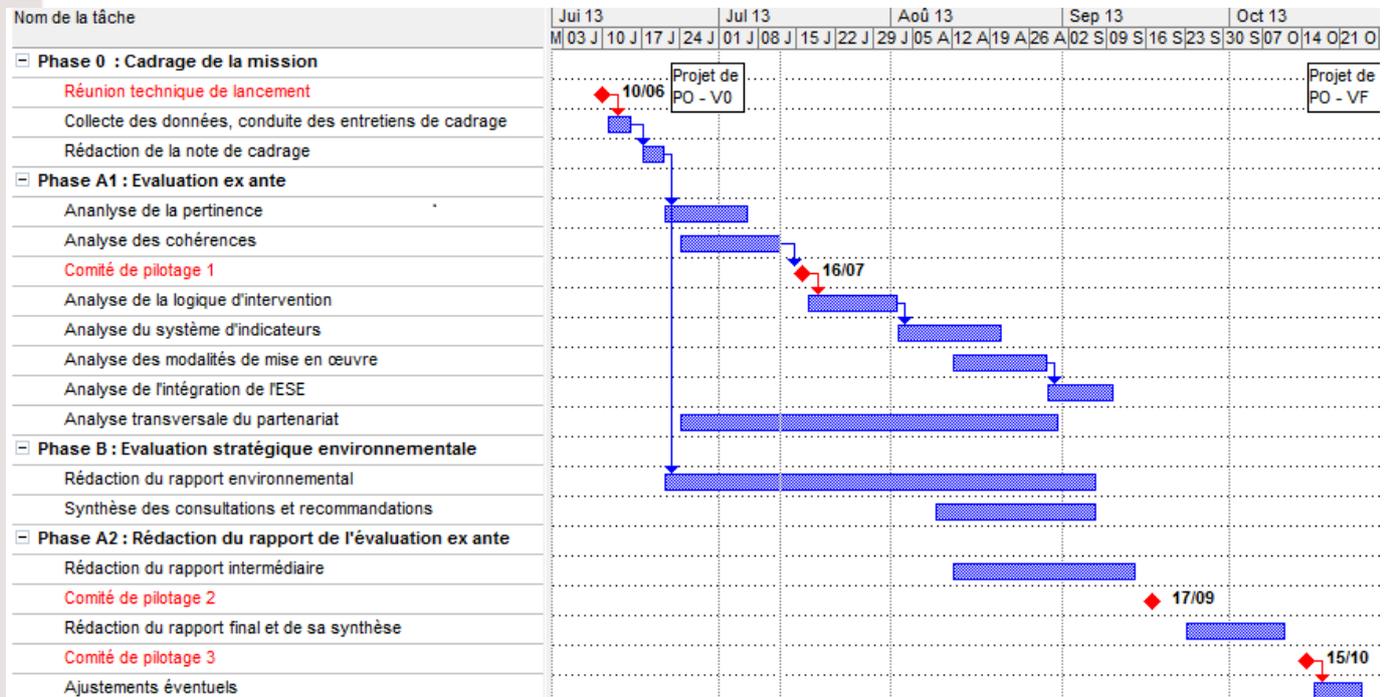
Pour le démarrage de la mission, le Comité technique s'est réuni le 16 juin. Il était composé du GIP Massif central, de la DATAR et des Conseils régionaux.

Le Comité de pilotage sera réuni à 3 reprises pour discuter et valider les analyses, au terme de chaque phase :

CP	Objet	Date indicative
CP1	Présentation de la démarche, cadrage de l'ESE et présentation des premiers travaux de l'ex ante	16 juillet 2013
CP2	Présentation des travaux de l'évaluation ex ante	17 septembre 2013
CP3	Présentation des deux rapports finaux (EEA et ESE)	15 octobre 2013

Pour le cabinet ECTARE, il est prévu la participation à 2 comités de pilotage : le CP 1 et le CP3.

Calendrier de la mission





Annexe : liste des plans et programmes à analyser dans le cadre de l'ESE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement

Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement

Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement

Schéma régional de cohérence écologique prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement

Plan de gestion des risques d'inondation prévu par l'article L. 566-7 du code de l'environnement

Directives d'aménagement mentionnées au 1° de l'article L. 122-2 du code forestier

Schéma régional mentionné au 2° de l'article L. 122-2 du code forestier

Schéma régional de gestion sylvicole mentionné au 3° de l'article L. 122-2 du code forestier

Plan pluriannuel régional de développement forestier prévu par l'article L. 122-12 du code forestier

Schéma régional des infrastructures de transport prévu par l'article L. 1213-1 du code des transports

Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire prévu par l'article 34 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983